

CABLOGRAMME EN DATE DU 18 MAI 1948.

ENVOYE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE TRANSJORDANIE
ET REPOSE A CE CABLOGRAMME EN DATE DU 20 MAI 1948.

A SA 295^{ème} SEANCE QUI S'EST TENUE LE 18 MAI LE CONSEIL DE SECURITE A DECIDE DE
POSER A VOTRE GOUVERNEMENT LES QUESTIONS SUIVANTES

- (a) DES ELEMENTS ARMES DE VOS FORCES REGULIERES OU DE FORCES IRRÉGULIERES
APPUYEES PAR VOTRE GOUVERNEMENT OPERENT-ILS ACTUELLEMENT (1) EN PALESTINE;
(2) DANS DES REGIONS (VILLES, AGGLOMERATIONS, DISTRICTS) DE LA PALESTINE
OU LES JUIFS SONT EN MAJORITE?
- (b) DANS L'AFFIRMATIVE, OU SE TROUVENT CES ELEMENTS, SOUS QUEL COMMANDEMENT
OPERENT-ILS ET QUELS SONT LEURS OBJECTIFS MILITAIRES?
- (c) SUR QUOI VOUS FONDEZ-VOUS POUR AFFIRMER QUE CES FORCES ONT LE DROIT DE
PENETRER (1) EN PALESTINE; (2) DANS LES REGIONS (VILLES, AGGLOMERATIONS,
DISTRICTS) DE LA PALESTINE OU LES JUIFS SONT EN MAJORITE ET D'Y EFFECTUER
DES OPERATIONS?
- (d) QUELLE EST ACTUELLEMENT L'AUTORITE QUI EXERCE LES FONCTIONS POLITIQUES
DANS LES REGIONS DE LA PALESTINE OU LES ARABES SONT EN MAJORITE?
- (e) CETTE AUTORITE NEGOCIE-T-ELLE ACTUELLEMENT AVEC LES AUTORITES JUIVES EN
VUE DU REGLEMENT DES PROBLEMES POLITIQUES DE PALESTINE?
- (f) LES FORCES JUIVES ONT-ELLES VIOLE VOS FRONTIERES ET PENETRE SUR VOTRE
TERRITOIRE?

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE;

JE TIENS A APPELER VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AUTEUR DE LA PROPOSITION DE POSER LES QUESTIONS QUE VOUS M'AVEZ COMMUNIQUEES N'A PAS ENCORE RECONNU LE ROYAUME HACHEMITE DE TRANSJORDANIE, EN DEPIU DU FAIT QUE PENDANT DEUX ANS CE DERNIER A ETE EN MESURE DE REMPLIR TOUTES LES CONDITIONS REQUISES POUR CETTE RECONNAISSANCE. PAR CONTRE IL N'A FALLU QUE QUELQUES HEURES AU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS POUR RECONNAITRE LE SOI-DISANT GOUVERNEMENT JUIF, MALGRE L'ABSENCE D'ELEMENTS CAPABLES DE MOTIVER CETTE RECONNAISSANCE.

JE VOUDRAIS EGALEMENT SIGNALER QUE LE CONSEIL DE SECURITE A REFUSE A PLUSIEURS REPRISES DE RECOMMANDER A L'ASSEMBLEE GENERALE L'ADMISSION DE LA TRANSJORDANIE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

EN CONSEQUENCE, MON GOUVERNEMENT N'ESTIME PAS QU'IL Y AIT LIEU DE REPONDRE AUX QUESTIONS QUI LUI ONT ETE POSEES

FAWZI AL-MULKI

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.

